



Avis de Course

Défi HONFLEUR – DEAUVILLE

33^{ème} édition

Le 19 septembre 2026

Autorités Organisatrices : Cercle Nautique Honfleur et Deauville Yacht Club
Grade 5a

Plan d'eau Estuaire de la Seine Honfleur – Deauville

Préambule *La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1

RÈGLES

Le défi est ouvert aux bateaux issus des clubs d'Honfleur (CNH) et de Deauville (DYC) qu'ils soient à voile ou à moteur.

Les règles de course s'appliquent aux voiliers désirant régater.

Les autres bateaux qui accompagnent les régatiers sur le parcours sont considérés comme « bateaux accompagnateurs » (cf. N°15).

Chaque bateau inscrit rapportera 5 points à son club :

- les voiliers inscrits à la régata ajouteront les points gagnés en fonction du classement à la régata,
- les voiliers désirant participer à la manifestation pour représenter leur club sans régater devront s'inscrire et suivre le parcours mais ne seront pas classés,
- les bateaux à moteur accompagnateurs devront s'inscrire et se signaler au départ et à l'arrivée par VHF.

1.1

La compétition est régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3

- la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

1.5

- les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

- 1.8 Quand la RCV 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par appel à la voix
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles à partir de 12h00 le 18 septembre 2026 sur les sites internet : www.deauville-yachtclub.fr et www.cnh-honfleur.fr.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable aux adresses www.deauville-yachtclub.fr et www.cnh-honfleur.fr.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course et à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau en compétition ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
- 4.1 La compétition est ouverte à :
- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D ou L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 - tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 5 et sans notion de longueur minimale.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription **UNIQUEMENT POUR LES BATEAUX EN COMPÉTITION** :
- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent maieur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention "compétition" valide
 - ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention "adhésion" ou "pratiquant" accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.3.2 Pour le bateau participant à la compétition :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.4 **Tous les bateaux souhaitant participer au Défi Honfleur Deauville, régatiers ou accompagnateurs, doivent s'inscrire** en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au CNH, 8 rue St Antoine 14600 Honfleur ou au Deauville Yacht Club Quai de la marine 14800 Deauville **avant le jeudi 17 septembre 2026.**
- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.cnh-honfleur.fr.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : majoration de 5 euros des droits d'inscription à partir du 17 septembre.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits à payer pour chaque bateau participant au Défi, régatier ou accompagnateur sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 16/09/2026	Droits à partir du 17/09/2026*
Toutes	15 euros	20 euros

- *Aucune inscription ne sera enregistrée le 19 septembre*

Les places de port sont offertes : le vendredi soir 18 septembre à Deauville et le samedi soir 19 septembre à Honfleur.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription pour tous les bateaux :

Vendredi 18 septembre	De 9h	À 17h
-----------------------	-------	-------

- **Un buffet amical sera offert (sauf boissons supplémentaires) pour accueillir les participants au clubhouse du Deauville Yacht Club le vendredi soir à partir de 19 heures,**
- **Un pot de l'amitié sera offert à l'issue de la remise des prix au clubhouse du CN Honfleur,**
- **Il sera suivi d'un buffet dînatoire le samedi 19 septembre 2026 à Honfleur (25 €/personne, apéritif et boissons comprises). Sur réservation, avant le jeudi 17 septembre 2026.**

8.4 Nombre de courses :

Classes	Course par jour	Maximum par jour
Toutes	1	1

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la course est prévue le samedi 19 septembre à **15h15**.

Marée	PM : 16h31	BM : 23h20	Coefficient : 28
SAS Deauville	OP : 14h27	FP : 19h01	
SAS Honfleur : entrée à l'heure pleine et sortie à la demi-heure			

8.6 Le jour de la course, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17 heures

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau en compétition doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat HN OSIRIS valide.

9.3 Les bateaux en compétition peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.5** [DP] Les bateaux en compétition doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 11 LIEU**
- 11.2** L'Annexe A indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LE PARCOURS**
- Le parcours sera fourni dans les IC.
- Le départ aura lieu au large de la sortie du port de Deauville et l'arrivée aura lieu dans les parages de la bouée B20 devant Honfleur.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.1** Le système de classement est le suivant :
- **Le trophée de ce Défi, sera attribué au club gagnant selon le système suivant : chaque club reçoit 5 points par bateau participant (régatiers, bateaux à moteurs et tout bateau accompagnateur ayant fait le parcours et acquitté ses droits d'inscription).**
 - **Tous les bateaux qui régatent apportent en plus à leur club leurs points selon la règle "a maxima", soit par exemple pour 20 bateaux classés : 20 points au premier, 19 au second, etc.**
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS À VOILE OU À MOTEUR**
- 15.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon de leur club.
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives,

notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : "La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité". En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : un Trophée au club gagnant, remis en jeu chaque année.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

CERCLE NAUTIQUE HONFLEURAIS

8 rue Saint Antoine

14600 Honfleur

TEL : 02 31 98 87 13 – e-mail : secretariat@cnh-honfleur.fr

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

